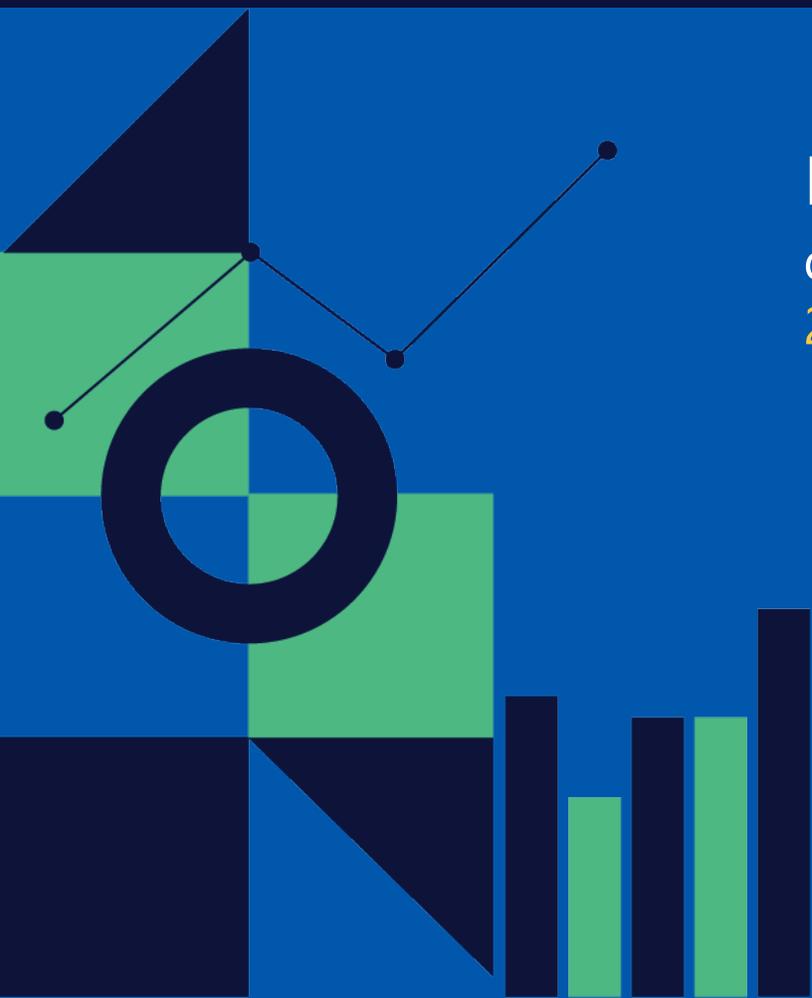




Budget

de fonctionnement
2025 - 2026



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Texte adopté par le Conseil de l'Université de Montréal, décembre 2024
(2024-A0002-0700e-948.1, 2024-A0016-0193e-454.1, 2024-A0131-0185e-272.1)

Cadre général

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de fonctionnement de l'Université de Montréal ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises fixées par des règles de contrôle, comme le respect de l'équilibre budgétaire, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement, modulable en fonction des orientations stratégiques. De fait, les règles budgétaires font périodiquement l'objet de modifications et suivent l'évolution de l'Université, une évolution sur laquelle elles influent également. Ces modifications visent en général à raffiner le modèle d'allocation de nos ressources, en assurant une plus grande prévisibilité budgétaire et en facilitant l'arrimage entre la planification et le processus budgétaire. Car plus une unité sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il lui est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. En respect des règles et des normes de gestion en vigueur, il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou les initiatives de portée facultaire et institutionnelle.

À cet égard, il est bon de rappeler que la planification stratégique 2022-2032 de l'Université repose sur les trois objectifs suivants auxquels se rattachent dix stratégies sous-jacentes :

1. Impulser les réflexions entourant les grands défis de la société, et accompagner celle-ci dans la découverte, la création et la mise en œuvre de solutions, et ce, en collaborant avec nos partenaires;
2. Assurer à chaque membre de notre communauté étudiante des expériences de vie, académiques, pédagogiques et pratiques fortes, afin de les aider à devenir des acteurs d'influence et de changement dans leurs milieux;
3. Devenir une véritable organisation qui apprend et qui se renouvelle en accroissant notre capacité d'autoévaluation et d'adaptation.

Cadre particulier

L'essentiel des revenus de fonctionnement de l'Université provient de deux sources, soit la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les droits de scolarité. Il s'agit d'une contrainte et c'est pourquoi l'Université de Montréal, comme la plupart des universités, cherche à diversifier ses sources de revenus, une diversification essentielle visant à soutenir adéquatement sa communauté et à assurer son plein potentiel de développement comme établissement universitaire de calibre mondial. Parmi les initiatives qui permettent d'explorer d'autres sources de revenus, pensons aux mesures d'appui aux chercheurs et aux étudiants dans leurs demandes de fonds ou de bourses, à la formation continue, à la coopération internationale et au développement de la philanthropie – laquelle dépend en bonne partie de l'établissement d'un lien fort et continu avec nos diplômés.

Nous visons à appuyer toutes les unités, facultés comme services, en leur allouant un niveau de ressources humaines, administratives et matérielles qui leur permettent de bien fonctionner, de répondre à leurs obligations et de se développer. Cet appui est conditionné par deux facteurs : 1) la priorité accordée à la mission fondamentale d'enseignement et de recherche de l'Université et à l'atteinte des objectifs institutionnels; 2) le contrôle des dépenses dans une perspective de gestion responsable et transparente.

En tant que gestionnaire de fonds publics, nous nous devons de viser l'équilibre budgétaire. Certes, l'Université a, dans le passé, fait des déficits. Mais la situation était exceptionnelle et, en 2016, nous avons dû nous engager formellement à rembourser d'ici 2037 la moitié du déficit accumulé d'alors, qui était de 165 M\$. Cet effort, qui vise à réduire les effets de notre dette sur notre capacité budgétaire, se poursuit toujours et en date du 30 avril 2024, le déficit accumulé de l'UdeM s'élevait à 124,2 M\$.

Prémisses budgétaires 2025-2026

CONTEXTE

À la même époque l'an dernier, le milieu de l'enseignement supérieur faisait face à des bouleversements dont les impacts se feront encore sentir au cours de l'exercice 2025-2026.

En effet, à l'automne 2023 le gouvernement venait d'annoncer son intention de réinstaurer la réglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux de 1^{er} cycle et de 2^e cycle professionnel et d'augmenter substantiellement les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Ces deux mesures devaient générer des disponibilités monétaires que le gouvernement s'était engagé à distribuer en favorisant les universités francophones. N'ayant pas d'informations précises sur les sommes en jeu, ces nouveautés ont été accueillies avec un optimisme prudent par la direction de l'Université. À cela s'ajoutent les nombreuses incertitudes en matière de politique d'immigration, aussi bien au niveau fédéral que provincial, qui placent notre Université devant des décisions politiques non anticipées qui affectent directement notre capacité de recrutement, d'accueil et, potentiellement, la réputation des universités québécoises à l'international.

Sur le plan des effectifs étudiants, l'évolution des inscriptions demeurait toujours, en novembre 2023, un objet de préoccupation. Les baisses observées depuis 2016-2017 auraient dû avoir un impact important sur les finances de l'Université. Or, une mesure *ad hoc* de protection du ministère de l'Enseignement supérieur garantissait un minimum de financement malgré la baisse de l'effectif étudiant. Cette mesure, qui s'est traduite par une hausse de l'ordre de 4 M\$ de la subvention de l'UdeM, devait se terminer en 2023-2024. À l'époque, les travaux de révision de la politique de financement étaient toujours en cours, laissant planer un doute sur sa reconduction. C'est donc dans ce contexte incertain que le budget de fonctionnement 2024-2025 avait été élaboré.

Un an plus tard, les choses se sont précisées, à la lumière de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités dévoilée en juin 2024. Pour l'UdeM, cette nouvelle politique n'entraîne aucun gain notable, elle maintient, au mieux, le statu quo.

Lors de l'adoption du budget 2024-2025, un déficit de 5 M\$ était attendu, en raison notamment de la mise en œuvre de cette politique. Bien qu'il soit encore tôt dans l'année et qu'une évolution de la situation soit toujours possible, c'est maintenant un léger surplus budgétaire qui est prévu.

Le nombre d'inscriptions de l'automne connaît une augmentation supérieure à la projection initiale. Si cette tendance se poursuit à l'hiver, c'est vers une hausse de 1 071 étudiants bruts (2 678 pondérés) que l'on se dirigerait alors que l'on avait plutôt prévu une hausse de 248 EEETP bruts (1 658 pondérés).

C'est une bonne nouvelle qui, espérons-le, est annonciatrice d'un cycle haussier. Cependant, un élément pourrait être susceptible de contrecarrer cet essor : le 10 octobre 2024, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il souhaitait adopter un projet de loi lui donnant le pouvoir de limiter le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les établissements d'enseignement. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons pas si cela aura un impact sur l'Université, mais le cas échéant, des conséquences financières négatives pourraient en découler.

Un autre élément dont nous ne connaissons pas encore précisément la portée est l'an 2 de la mise en œuvre de la nouvelle Politique de financement des universités. Il a déjà été annoncé que la valeur de l'étalon de financement, qui correspond en 2024-2025 à 70 % de la valeur de 2023-2024, passerait à 62 %, en 2025-2026. Les 8 % ponctionnés serviront à financer le soutien aux inscriptions et à la diplomation dans les domaines prioritaires, soit : le génie, les technologies de l'information, l'enseignement, la santé et les services sociaux. Un rappel évocateur : l'UdeM représente 19,3 % de l'effectif étudiant québécois (pondéré) alors qu'elle compte pour 8,8 % des inscriptions dans les domaines prioritaires identifiés par le gouvernement.

Du côté des relations de travail, les récentes ententes conclues avec certains des syndicats et des associations de l'Université assurent une prévisibilité en matière de dépenses.

Enfin, les nombreux chantiers de remise à niveau des infrastructures en cours sur le campus de la montagne ainsi que l'implantation, dans quelques années, de nouveaux pavillons sur le campus MIL ainsi qu'à celui de Saint-Hyacinthe nécessiteront de mettre en place un régime d'emprunt dont la source de fonds sera le fonds de fonctionnement. Ceci aura une incidence sur le budget de l'Université. Ainsi, à compter de 2025-2026, nous commencerons le remboursement du capital et des intérêts qui s'échelonna sur plusieurs années.

C'est avec ces considérations en toile de fond que nous amorçons le montage du prochain budget. Nous aurons une idée plus claire de l'état des choses dans les prochains mois et nos questions finiront par trouver réponse, ce qui nous aidera à bâtir un budget conséquent. Néanmoins, nous pouvons affirmer dès maintenant qu'une attention particulière sera portée aux priorités inscrites dans le plan stratégique de l'UdeM, parmi lesquelles : la réussite étudiante, le financement étudiant et le développement pédagogique. De plus, les mesures de soutien aux activités de recherche, comportant 3 axes principaux d'intervention, mises en œuvre dans le budget de l'an dernier seront reconduites.

Entretemps, d'autres considérations, non conjoncturelles cette fois, continueront de nous préoccuper.

La population étudiante se transforme de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiantes et étudiants étrangers ou ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. Les enjeux financiers vécus par la communauté étudiante peuvent être un frein à la poursuite des études et à la diplomation, surtout aux cycles supérieurs. Des gestes importants ont été posés par l'Université dans un passé récent, mais il faut reconnaître que le défi en cette matière demeure toujours bien présent.

La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins de formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Quant au numérique, il est un élément de transformation important de notre société. Nos populations étudiantes de demain s'attendent à pouvoir bénéficier des avancées en la matière dans leur parcours d'études et de vie à l'université. L'Université de Montréal se doit donc, en particulier dans les piliers de sa mission, soit l'enseignement et la recherche, mais également dans ses modes de fonctionnement administratifs, de tenir compte de cette réalité dans ses choix stratégiques d'investissements.

Les activités de recherche représentent une activité essentielle et une partie importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le Fonds avec restrictions et le Fonds de dotation, toutefois, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures sont financés principalement par le Fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche.

Le problème est particulièrement criant à l'Université de Montréal et se traduit budgétairement par un important manque à gagner qu'une évaluation conservatrice établit à un peu plus de 50 M\$. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures se sont tenues au cours des dernières années auprès des gouvernements, fédéral au premier chef, et provincial.

Quant au numérique, il est un facteur de transformation important et accéléré de notre société. Nos populations étudiantes de demain s'attendent à pouvoir bénéficier des avancées en la matière dans leur parcours d'études et de vie à l'université. L'Université de Montréal se doit donc en particulier dans les piliers de sa mission, soit l'enseignement et la recherche, mais également dans ses modes de fonctionnement administratifs de tenir compte de cette réalité dans ses choix stratégiques d'investissements.

Les activités de recherche représentent une activité essentielle et une partie importante du budget total de l'Université de Montréal. En ce sens, ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, toutefois, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures sont financés par le fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'Université de Montréal et se traduit budgétairement par un important manque à gagner que l'évaluation la plus récente établit à quelque 40 M\$. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures se sont tenues au cours des dernières années auprès des gouvernements, fédéral au premier chef, et provincial. Les appels semblent avoir été entendus par le gouvernement du Québec : dans le cadre de la révision de la politique de financement des universités, le MES a créé un groupe de travail dont le mandat est de documenter les enjeux liés au financement de la recherche et de présenter des recommandations pour les amenuiser. Comme pour les autres éléments faisant partie de l'exercice de révision de la politique de financement, nous devons attendre le dépôt du budget pour en apprécier concrètement l'issue.

Orientations budgétaires 2025-2026

Un budget est un levier visant à soutenir les priorités que s'est données une administration. La mise en œuvre de ces priorités procède d'actions concrètes, certaines de nature financière, mais, quelles que soient les actions prises, les priorités doivent forcément teinter les choix qui sont faits. À cet égard, le montage du budget de 2025-2026 sera orienté par les priorités suivantes :

- Favoriser un environnement d'études, de recherche et de travail, physique et numérique, qui soit inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite étudiante et l'obtention du diplôme à tous les cycles, entre autres par des services de soutien répondant aux besoins des étudiantes et des étudiants et par un appui financier facilitant la poursuite des études, notamment via le financement intégré aux cycles supérieurs;
- Rehausser l'accompagnement des professeurs.es à toutes les étapes de leur carrière, particulièrement en recherche;
- Soutenir des initiatives visant à appuyer le personnel enseignant dans l'enrichissement de la pédagogie et à optimiser l'utilisation des outils numériques d'apprentissage;
- Soutenir de manière structurante la diversité des activités de recherche et de création pour renforcer la culture de la recherche au sein de la communauté universitaire
- Enrichir l'expérience étudiante, notamment en encourageant l'essor d'initiatives porteuses en enseignement et en recherche, d'activités interdisciplinaires et de projets novateurs qui favorisent l'engagement et l'action citoyenne.

Soulignons que d'autres orientations stratégiques ont été définies et que, malgré qu'elles ne soient pas priorisées en 2025-2026, elles participent de la vision stratégique de l'Université pour les prochaines années. À ce titre, elles doivent faire partie des réflexions budgétaires dans une perspective de planification multiannuelle :

- Mettre en œuvre des actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique;
- Appuyer le déploiement du plan stratégique de développement durable par la mise en œuvre d'initiatives de développement académique, administratif et d'infrastructures adaptées;
- Appuyer le développement des activités de formation continue dans une perspective de formation tout au long de la vie;
- Appuyer les efforts de recrutement et de croissance des effectifs étudiants à tous les cycles;
- Soutenir les initiatives favorisant l'internationalisation des effectifs étudiants et professoraux.